

LES FAITS DIVERS

Espaces naturels : la circulation à moteur est interdite

Après les bords du lac de Sainte-Croix-du-Verdon, c'est autour de Castellane qu'a eu lieu une opération de contrôle de la circulation des engins motorisés dans les espaces naturels, par la compagnie de gendarmerie de Castellane, l'Office national de la chasse et de la faune sauvage et l'Office national des forêts. Cette surveillance s'est déroulée sur les communes d'Allons, de Thorame-Haute, à la Colle St-Michel, Méailles, le Fugeret, Annot et Vergons sur l'ensemble des pistes forestières et chemins carrossables (ou non) menant au Puy du Rent - tous interdits à toute circulation motorisée. Trois véhicules tout-terrain et quatre motocyclettes de type enduro ont été contrôlés ; 10 infractions dont 3 délits et 6 contraventions de 5^e classe ont été relevés pour défaut de permis de conduire et circulation hors des voies de circulation en milieu naturel et sur piste forestière ou chemin interdits à la circulation motorisée. Il a également été procédé à l'immobilisation des véhicules ayant permis la commission de ces infractions. D'autres contrôles de ce type seront réalisés les week-ends et jours fériés à venir, ainsi que durant toute la saison estivale.

/ PHOTO DR



LES CINÉMAS

BARCELONNETTE

Ciné Ubaye

◆ Rue Henri-Mercier ☎ 04 92 81 37 26.

A la poursuite de demain 18 h, 21 h.

La tête haute 18 h.

Mad Max : Fury Road 21 h.

CHÂTEAU-ARNOUX

Le Cinématographe

◆ Route de Manosque ☎ 08 92 68 01 28.

A la poursuite de demain 14 h, 16 h,

18 h 30, 21 h 15.

La Loi du Marché 16 h 15, 18 h 30